

OFFICE FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT,
DES FORÊTS ET DU PAYSAGE
Affaires internationales

FS/8.07.5.2.1/704
le 9 octobre 1991

Comité intergouvernemental de négociation d'une
convention-cadre sur les changements climatiques (CIN)
Troisième session
Nairobi, 9-20 septembre 1991

Rapport de la délégation suisse *

Le CIN a tenu sa troisième session à Nairobi du 9 au 20 septembre 1991. Cette session a réuni les représentants de 115 pays. L'ordre du jour et la liste des participants figurent en annexe [Annexes I-II].

TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL I ("Engagements")

Le groupe de travail a consacré ses délibérations aux thèmes principaux de son mandat, à savoir:

- (1) les principes
- (2) les engagements portant sur les émissions de gaz à effet de serre
- (3) les engagements en matière de financement et de transfert de technologies
- (4) les circonstances spéciales de certains pays.

Lors de la 2ème session du CIN à Genève, le groupe avait pris connaissance des positions de chaque délégation. A partir des nombreuses contributions des délégations sur les principes et les engagements, le secrétariat avait préparé deux compilations séparées, qui ont été présentées sous la cote Misc.6 et Misc.7. De plus, à partir des compilations, le bureau avait mis au point un texte consolidé (Misc.9). Le groupe ne dispose pas encore d'une base formelle de négociation sous forme de texte unique.

* Délégation suisse:

M. Wilhelm Schmid, vice-directeur, OFEFP, DFI
Mme Pascale Morand Francis, affaires internationales, OFEFP, DFI
M. Thomas Litscher, suppl. chef section environnement, DOI, DFAE
M. Christian Pauletto, quest. indust. internat., OFAEE, DFEP



A l'issue d'une première série de débats, le groupe est parvenu péniblement (l'Arabie Séoudite s'opposant systématiquement à toute proposition de réduction des textes) à obtenir que les compilations originales soient refondues et rationalisées par les co-présidents, à la lumière des débats. Les nouveaux documents ont été discutés à nouveau lors de la deuxième semaine de réunion, ce qui a souvent donné lieu à des répétitions de débat général. Toutes les délégations, y compris les plus réticentes, se sont finalement rendues à l'évidence que les possibilités de ce format de discussion avaient été épuisées, et l'on a pu enfin donner mandat au bureau de préparer un projet de texte de synthèse. Celui-ci constituera la base des discussions - mais toujours pas des négociations - lors de la prochaine session.

1. Principes

Nombre d'éléments ont été discutés dans cette catégorie: "common concern of mankind", universalité, souveraineté, équité, responsabilité commune mais différenciée, droit au développement, développement durable, précaution, pollueur-payeur, absence de conditionnalité, perspective globale ("comprehensiveness"), flexibilité, et coût-efficacité.

Certains d'entre eux ne sont pas stricto sensu des principes, mais plutôt des critères ou objectifs d'action. A ce titre, ils relèvent plutôt du préambule, ou encore de la partie consacrée aux obligations. Cependant, la manière dont ils seront incorporés dans la convention n'apparaît pas encore clairement à ce stade, puisque le groupe n'a pas encore discuté de sa structure.

On notera la nette divergence de vues entre pays en développement (PED) et pays industrialisés (PI) en ce qui concerne l'importance et la place des principes dans la convention. Les premiers insistent sur leur importance fondamentale en tant que base sur laquelle s'articulera toute la convention; ils souhaitent par conséquent un chapitre spécifique sur les principes. Les seconds y sont en général opposés, et admettraient tout au plus qu'un tel chapitre se limite strictement à quelques principes universellement reconnus et directement liés à la question des changements climatiques.

2. Engagements en matière d'émissions de gaz à effet de serre

Il apparaît clairement que la convention contiendra au moins deux types d'engagements: des engagements **communs** s'appliquant à toutes les Parties et des engagements **différenciés** s'appliquant à certaines catégories de pays, notamment aux PI. A cet égard, il y a désaccord en ce qui concerne la répartition des pays en catégories. Les grands PED, pour des raisons évidentes, sont en faveur d'une seule et unique distinction entre pays développés et en développement. D'ailleurs, certains d'entre eux (Inde, Chine) ne se déclarent prêts à prendre des engagements que

si ceux-ci sont "contractuels", à savoir subordonnés à un transfert de ressources financières de la part des PI et dépendants de l'importance de ces ressources. Les PI, ainsi que la majeure partie des PED, préféreraient une différenciation plus fine au sein du groupe des PED, qui permette au moins de mettre en évidence les pays les moins avancés et les plus vulnérables. Des critères de distinction tels que la responsabilité pour le problème (niveau d'émissions) et le niveau de développement économique ont aussi été proposés.

Les sujets spécifiques qui ont retenu l'attention du groupe au titre des engagements ont été les suivants:

- sources
- puits (notamment forêts)
- émissions nettes
- proposition de la Norvège (engagements conjoints et clearinghouse)

2.1 Sources

Les débats sur les engagements touchant les pays industrialisés ont été assez encourageants. La délégation des Pays-Bas, s'exprimant pour les Communautés européennes, a d'emblée donné le ton d'une manière énergique et claire, dont les points essentiels sont résumés ci-dessous.

- l'engagement des PI à stabiliser les émissions de CO₂ d'ici à l'an 2000 aux niveaux de 1990 doit faire partie intégrante du "paquet" adopté en 1992 ("paquet" est un euphémisme pour convention et/ou protocoles);
- les PI doivent examiner la faisabilité de réductions des émissions des gaz à effet de serre et chercher à utiliser des instruments économiques et fiscaux pour atteindre leurs objectifs;
- les PED devraient prendre des mesures appropriées, notamment en ce qui concerne l'efficacité énergétique et les pratiques d'utilisation du sol, et s'efforcer, en poursuivant leur développement, de maintenir leurs émissions au niveau le plus bas possible;
- les CE reconnaissent clairement la nécessité d'engagements concrets en matière de financement et de transfert de technologie; des fonds nouveaux et additionnels doivent être mis à disposition des PED, selon des critères à établir, afin de leur permettre de remplir les obligations auxquelles ils s'engageront dans le cadre de la convention.

De leur côté, les Etats-Unis ont adopté une attitude défensive, quoiqu'un peu plus souple que d'habitude. Arguant des coûts probablement prohibitifs et des bénéfices incertains des mesures visant à stabiliser les émissions de CO₂, ils ont justifié leur opposition à des "targets and timetables" dans la convention. Néanmoins, ils se sont déclarés prêts à souscrire à certains objectifs généraux: "stabilisation of net emissions as soon as feasible recognizing different situations".

Pour leur part, les PED ont souligné que des engagements contraignants de la part des PI en matière d'émissions étaient un préalable indispensable à leur adhésion à la convention. Certains, Inde et Chine notamment, plaident pour la convergence des taux d'émission par habitant à l'échelle de la planète. Les pays insulaires à bas relief (AOSIS), quant à eux, ont fait remarquer que la stabilisation des émissions n'était pas une mesure suffisante, ni assez prudente, et qu'il fallait des réductions immédiates d'au moins 20%.

La délégation suisse a soutenu la position des CE [Annexe III], tout en y ajoutant les éléments suivants:

- la convention devrait au minimum, au titre des engagements généraux, obliger toutes les Parties à coopérer;
- les engagements spécifiques doivent inclure des instruments de mise en oeuvre des mesures de limitation des émissions telles que normes et standards, notamment en matière d'efficacité énergétique;
- la convention doit prévoir, dans une deuxième étape, la réduction des émissions, dont les critères - basés sur la population, le PIB, la surface du pays, etc. - devraient être définis et négociés pendant la mise en oeuvre de la première étape.

2.2 Puits (Forêts)

Avec une certaine dose d'hypocrisie, les pays forestiers (Malaysia, Brésil) ont prétendu que la question des forêts était traitée de manière globale et constructive dans le contexte de la préparation de la CNUED. Or le récent PrepCom à Genève ne laisse plus aucun espoir quant à la possibilité d'arriver à un traité sur les forêts d'ici à 1992. Le PrepCom s'est limité à poursuivre ses travaux sur un projet de "principes non-contraignants" dans le domaine des forêts.

Si la convention sur les changements climatiques ne peut résoudre le problème des forêts, elle pourrait, par le biais d'engagements contraignants, promouvoir leur conservation comme réservoir de CO₂, inciter à la réduction du déboisement, et encourager le reboisement et le boisement.

On peut s'attendre à ce que la convention contienne une section engageant de manière qualitative les Parties à faire des efforts dans ce sens. Etant donné l'incapacité des PI à s'accorder sur la stabilisation des émissions de CO₂, on ne peut guère espérer plus.

Certaines délégations se sont plués à souligner le rôle des océans comme puits de CO₂, mais on voit mal comment on pourrait agir sur les océans pour en augmenter la capacité d'absorption. Ceci dit, il est clair que les océans méritent une intensification des efforts de recherche.

2.3 Emissions nettes

De nombreuses délégations (USA, Can, SF, N, Aus, URSS,

Arabie Séoudite) souhaitent que les engagements soient libellés en terme d'émissions nettes, à savoir la différence entre ce qui est émis par une source et ce qui est absorbé par un puits. D'autres délégations (CE, CH, A, S, AOSIS) se montrent très sceptiques, le concept posant de nombreux problèmes de calcul. Il faudrait au préalable que les sources et puits naturels soient inventoriés beaucoup plus précisément qu'ils ne le sont à l'heure actuelle, et que le concept d'équivalence-CO₂ soit mis au point.

2.4 Proposition de la Norvège

La Norvège propose un mécanisme qui permettrait aux Parties à la convention de s'engager de manière conjointe à des réductions d'émissions [Annexe IV(a)]. Ceci permettrait, par exemple, à un pays (du Nord) pour lequel ces réductions s'avèreraient trop coûteuses d'en financer la mise en oeuvre dans un pays tiers (de l'Est ou du Sud), et d'en retirer le crédit. Ce plan requiert l'établissement d'un mécanisme financier comportant un fonds climat ainsi qu'un "clearinghouse", au travers duquel s'effectueraient les investissements nécessaires (voir section concernant les travaux du groupe de travail II).

Les réactions à l'égard de cette proposition se sont surtout exprimées en marge de la session, au sein des groupes informels. La proposition soulève de nombreuses questions de nature pratique et éthique, dont la délégation suisse a tenté de poser l'essentiel sur un document [Annexe IV(b)] qu'elle a soumis aux délégations des pays de l'AELE. Notons que la proposition norvégienne ne suscite pas un enthousiasme débordant auprès de certains membres de l'AELE (A, CH, S), ni auprès des CE. Il semble cependant que le Canada et les USA aient indiqué leur intérêt, ainsi que plusieurs PED.

3. Engagements concernant le transfert de technologies et de ressources financières

Un accent particulier a été mis sur le transfert de technologies écologiquement appropriées et adaptées aux situations locales. Les grands PED (Inde, Chine), eux, s'intéressent avant tout aux technologies de pointe. D'autres parlent d'accès assuré aux technologies, qui devront être transférées sur une base préférentielle et non-commerciale. D'autres encore préfèrent parler de coopération technologique plutôt que de transfert.

Au-delà des slogans, l'ensemble de la question du transfert de technologie reste encore très flou à ce stade des débats. L'essentiel, à savoir ce que l'on met derrière, n'a pas encore fait l'objet de discussions sérieuses. Or, les technologies de pointe ne sont pas a priori celles qui permettront de répondre au mieux à l'objectif fixé. D'autre part, les technologies "soft", c'est-à-dire l'échange de savoir-faire, l'assistance en matière institutionnelle, la formation et l'information, etc., ont un rôle essentiel à jouer. Seules des études de cas permettront de mieux cerner les besoins. Certaines de ces études sont déjà en cours, soit de manière bilatérale, soit dans le cadre de l'IPCC.

Avant les résultats de ces études, la discussion n'a guère de chances de dépasser le stade de la rhétorique.

En ce qui concerne le thème des ressources financières, on a pu assister également à une bataille de slogans. Les grands PED ont très clairement indiqué que tout engagement de leur part devait être subordonné à la mise à disposition de fonds "nouveaux, adéquats et additionnels", afin de couvrir les coûts additionnels ("full incremental costs") de projets visant "l'objectif prioritaire du développement". D'ailleurs, à cet égard, il existe une nette divergence d'opinions en ce qui concerne la séquence à suivre: pour les Etats-Unis, par exemple, il faut tout d'abord déterminer les besoins, au moyen notamment d'études de cas et de monographies, puis prendre des engagements financiers. La Norvège, qui n'a à l'esprit que son plan d'engagements conjoints et cherche un soutien du côté des PED, a abondé dans leur sens, accusant au passage les pays membres de l'OCDE de vouloir détourner les budgets de coopération au développement en faveur de la reconstruction des pays de l'Est, et de "only pay lip service to additionality". Les plus modérés (CE, Aus, Can, CH, A, S) ont appuyé la nécessité de souscrire à des engagements financiers pour couvrir les frais de projets agréés, la priorité étant accordée aux projets qui rempliront le double but de la protection du climat et du développement. Le désaccord en ce qui concerne la gestion du fonds (GEF ou pas) n'a pas été résolu, bien que certains PED montrent de l'intérêt pour la suggestion d'une GEF "adaptée" (voir plus bas).

4. Europe centrale et orientale

Si la majeure partie des débats du groupe de travail se sont concentrés sur le dialogue Nord-Sud, on ne saurait conclure sans examiner le rôle des pays de l'Est et de l'URSS. A part cette dernière, les délégations d'Europe centrale et orientale restent très discrètes, et d'ailleurs peu représentées à Nairobi (seules la Pologne et la Roumanie étaient présentes). Cependant, cette région du monde produit le quart des émissions globales de CO₂ et le développement de politiques de lutte contre l'effet de serre dans ces pays devrait avoir une influence considérable sur ces émissions.

Le potentiel d'économies d'énergie dans cette région est très élevé. Les émissions annuelles de CO₂ par habitant en Tchécoslovaquie, par exemple, est de 16 tonnes, comparé à 7 en Suisse. D'autre part, l'intensité énergétique par unité de PIB y est deux fois plus élevée qu'en Europe occidentale. En raison des problèmes liés à leur économie, il est probable que la plupart de ces pays pourraient s'engager à stabiliser leurs émissions d'ici à la fin du siècle.

C'est aux pays d'Europe occidentale qu'incombe la tâche de favoriser un rôle plus actif de ces pays dans les négociations, par le biais d'un soutien concret en matière financière, technique, et institutionnelle. On peut d'ailleurs déceler dans l'attitude de la délégation la plus réticente jusqu'ici, l'URSS, un désir de montrer que ses intérêts sont plutôt du côté de ceux de l'Europe que de ceux des Etats-Unis. Par exemple, on a pu entendre le délégué de

l'URSS souligner la priorité absolue du CO₂, en net contraste avec la position des USA, qui préconisent l'approche globale tous-gaz, CFC inclus ("comprehensive approach").

Le soutien Ouest-Est ne se fera pas dans le cadre de la convention, qui s'oriente plutôt vers une résolution des problèmes dans un axe Nord-Sud. D'autres mécanismes, plus efficaces, sont à disposition. Mais on peut se féliciter qu'un effort de dialogue ait été fourni à Nairobi par la rencontre informelle du groupe des délégations de l'OCDE et de celles du groupe des pays de l'Est.

TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL II ("Mécanismes")

Arbeitsunterlage bildete ein von den beiden Ko-Vorsitzenden vorgelegter "singletext" (Misc.8). Sie hatten darin in geschickter Weise eine erste Konsolidierung der zahlreichen Länderbeiträge zu verschiedenen Themen vorgenommen und in sehr strittigen Bereichen (z.B. Finanz- und Technologietransfer) anstelle von Text Fragen zu Konzepten und Funktion der entsprechenden Mechanismen gestellt. Erklärtes Ziel der Ko-Vorsitzenden für die Verhandlungsrunde war die Weiterbearbeitung aller ins Mandat der AG II fallenden Aufgaben im Sinne einer weiteren Klärung, Verfeinerung und Einigung der Konzepte und der Erarbeitung wo immer möglich von Entwürfen von Konventionstext. Neben diesem erklärten Ziel erreichten die Ko-Präsidenten aber auch ihr unerklärtes: die AG II übertrug ihnen ein Mandat, für die nächste Verhandlungsrunde einen stärker konsolidierten Text auszuarbeiten. Dies dürfte den Prozess wesentlich voranbringen, und es ist zu hoffen, dass in der nächsten Runde der Schritt von den mehr oder weniger allgemeinen Debatten und Stellungsbezügen zu konkreten Textverhandlungen geschafft wird.

In Beilage V findet sich die Berichterstattung der Ko-Vorsitzenden über die Arbeiten der AG II, die zwar notwendigerweise recht allgemein ausgefallen ist, aber doch in recht adäquater Weise deren Ergebnis wiedergibt. Das Folgende beschränkt sich daher darauf, einige Schlüsselemente herauszuheben, wobei zu bedenken ist, dass die Vorbereitung der diesbezüglichen schweizerischen Haltung im Detail erst nach Verfügbarkeit des neuen "single text" möglich ist.

1. Berichterstattung und Ueberprüfung

Es zeichnet sich ab, dass "reporting and review" Mechanismen ein Herzstück der Konvention abgeben werden, und zwar nicht nur in ihrer Funktion für Verifikation und Vertragstreue, sondern auch für die Weiterentwicklung des Rechtsregimes und den Erfahrungsaustausch und die technische Zusammenarbeit unter Vertragsparteien. Die Schweiz hat zusammen mit anderen insbesondere OECD-Staaten, die Bedeutung eines solchen möglichst stark ausgestalteten Mechanismus unterstrichen. Gewisse Vorbehalte von Seiten einiger Entwicklungsländer beziehen sich insbesondere auf Aspekte der nationalen

Souveränität und ihrer materiellen Fähigkeiten, am Prozess voll teilzunehmen. Zur Detailausgestaltung des Mechanismus sind noch praktisch alle Fragen offen, da lediglich Grundidee und Stellenwert, nicht aber beispielsweise die konkreten Vorschläge von AUS oder NZ erörtert wurden.

2. Finanz- und Technologietransfert-Mechanismus

In den Debatten ergaben sich zum Finanzmechanismus absolute Gegensätze zwischen westlichen Industrie- und Entwicklungsländern. Erstere sprachen sich geschlossen für die Uebertragung der Durchführungsaufgaben an die GEF aus. Die Entwicklungsländer opponieren der GEF und verlangen einen separaten, transparenten und demokratischen Mechanismus. Im Rahmen der OECD- Länder (Common Interest Group) griff daher die Einsicht Platz, dass die GEF Führungsstruktur zu reformieren ist, um den Anliegen der Entwicklungsländer entgegenzukommen. Das nächste GEF participants meeting von anfang Dezember wird diesbezüglich bereits klare Signale geben müssen. Schweizerischerseits argumentierten wir dafür, die Ausgestaltung des Mechanismus den Vertragsparteien zu delegieren. Dies würde es erlauben, noch 2-3 Jahre Erfahrung mit der GEF und dem Ozonfonds im Entscheid mitzuberücksichtigen.

Dass der Finanzmechanismus mehr ist, als nur ein Klimafonds, ging ob der Auseinandersetzung um die Rolle der GEF beinahe unter. Dabei sind neben dem Fonds mindestens 4 weitere Komponenten im Gespräch, nämlich : ein "clearinghouse" (vgl. AG I, para 2.1), andere bilaterale, regionale oder multilaterale Finanzierung, ein Finanzmechanismus für Technologietransfer sowie ein Versicherungsmechanismus für Schäden im Zusammenhang mit der Klimaveränderung. Ein Bemühen um eine Gesamtsicht der Frage ist insbesondere unter dem Thema internationale Lastenteilung (auch deren buchhalterischer Erfassung) und "crediting" (vgl. AG I, para 2.1) unerlässlich.

Zum Mechanismus des Technologietransfers war kaum Kreatives, Neues zu hören, ausser den Stichworten "clearinghouse" und Einschluss in den Finanzmechanismus.

3. Institutionelles

Grundsätzlich scheinen sich alle Verhandlungsteilnehmer einig, dass die unter der Konvention zu schaffenden institutionellen Strukturen auf ein Minimum zu beschränken sind. Für gewisse Entwicklungsländer (China) scheint dieses Minimum bei der Vertragsparteienkonferenz und einem Sekretariat zu liegen. Für viele westliche Industrieländer braucht es zusätzlich ein "executive" oder "implementation" Komitee sowie einen Wissenschaftsausschuss. Betrachtet man diese Frage unter dem Gesichtspunkt der zu erfüllenden Funktionen (vgl. 1. oben), ist klar, dass neben einem umfangreichen, starken Sekretariat auch so etwas wie ein ständiges politisches/technisches Regierungsgremium nötig sein wird für die Bearbeitung der nationalen "reviews". Ob ein solches Gremium als Untergruppe der Vertragsparteien oder als "implementation" Komitee etabliert wird, ist wohl

nicht so erheblich. Interessant ist, dass Norwegen wegen des nötigen ständigen Charakters eines solchen Organs explizit für Genf als Standort votiert hat, da dort praktisch alle Länder eine Vertretung unterhielten.

4. In Kraft treten

Eine Frage von erheblicher Bedeutung betrifft die Kriterien für das in Kraft treten der Konvention. Wegen der zu erwartenden nach Länderkategorie differenzierten Verpflichtungen unter der Konvention und einem möglichen "free rider" Problem scheint eine minimale Anzahl von Ratifikationen als Kriterium nicht befriedigend. Eine Kombination mit einem minimalen Emissionskriterium könnte eine angemessenere Lösung bieten, wobei auch zu berücksichtigen ist, dass wir an einem möglichst schnellen in Kraft treten des Klimaregimes interessiert sind.

5. Wissenschaft und systematische Beobachtung

In diesem Bereich wurden mit "draft text" für die Konvention und einen Anhang die konkretesten Fortschritte gemacht, wobei insbesondere die allgemeine Verpflichtung zur Zusammenarbeit und deren inhaltliche Aspekte festgehalten wurden. Die institutionellen Fragen, insbesondere das Verhältnis (passiv entgegennehmend oder aktiv Politik beeinflussend) der Konventionsinstitutionen zu den relevanten anderen Institutionen (z.B. WMO, IPCC, UNEP etc.), sind noch weitgehend offen.

PLEDGE AND REVIEW: SUITE ET FIN

An der zweiten Tagung in Genf (19-26.6.) hatte ein japanischer Vorschlag, scheinbar unterstützt von F und UK, für einige Aufregung gesorgt: Vertragsparteien würden sich einseitig zu Massnahmen im Klimabereich verpflichten ("pledge"), und es käme dann zu einer Erfolgskontrolle im Rahmen der Konvention ("review"). Dieser Vorschlag wurde als Versuch gewertet, von gemeinsamen, völkerrechtlich verbindlichen Verpflichtungen und insbesondere von CO₂-Stabilisierungsverpflichtung durch die Industriestaaten als erstem Schritt abzulenken. Beobachter sprachen denn etwa auch von "hedge and retreat"

Zu Beginn der Tagung in Nairobi kam es zu einer Plenumsdebatte, die zur Klärung beitrug und zur Folge haben könnte, dass der Verwirrung stiftende Begriff "pledge" künftig vermieden wird. Es wurde ersichtlich, dass man auf verbindliche Verpflichtungen nicht verzichten will. Eine steigende Zahl von Delegationen (darunter auch die Schweiz) unterstützt eine Unterscheidung- gemäss der Formel "differentiated obligations" - zwischen einerseits generellen, von allen Vertragsparteien einzugehenden und andererseits spezifischen, beispielsweise bloss von den Industriestaaten zu tragenden Verpflichtungen.

"Pledges" wären dann die Massnahmen, die Vertragsparteien einzeln (oder regional) ergreifen, um die Vertrags-

verpflichtungen zu erfüllen. Diese Massnahmen würden öffentlich (im Rahmen eines Berichtes) angekündigt, womit eine politische Verpflichtung entstünde, und die Durchführung wäre Gegenstand einer Erfolgskontrolle im Rahmen der Konvention. Aus "pledge and review" würde also "report and review". Es sei in diesem Zusammenhang erwähnt, dass sich grosse Entwicklungsländer (Indien) strikt gegen eine Prüfung ihrer nationalen Massnahmen im Rahmen der Klimakonvention wehren.

Le slogan "pledge and review" reçut le coup de grâce en fin de session. Qualifiant le concept de "twin ghosts" et admettant qu'il avait engendré trop de confusion, les CE proposent que l'on se concentre sur la structure et les procédures de mise en oeuvre de la convention plutôt que sur les mots: il s'agit de mettre en place "a balanced system of commitments as well as a flexible mechanism to ensure compliance by all parties". Selon la proposition des CE, la convention devrait contenir, outre les engagements communs et différenciés, des engagements unilatéraux de même statut que les précédents [Annexe VI].

PROCHAINES SESSIONS

- | | |
|----------------------|----------|
| - 9-20 décembre 1991 | Genève |
| - 18-28 février 1992 | New-York |

Annexes:

- I Ordre du jour
- II Liste des participants
- III Intervention de la délégation suisse
- IV (a) Proposition de la Norvège
(b) vues préliminaires de la délégation suisse
- V Working Group II, Co-chairs' Summary
- VI Intervention by NL on behalf of the EC: The Structure and Implementation of the Convention